

DOSSIER -
INSCRIPTION SCOLAIRE

MAIRIE
23, Place de la Paix
26750 PARNANS
Tél 04 75 45 31 77
mairie@parnans.fr

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Ecole maternelle intercommunale Etienne Jean Lapassat

Enfant :

NOM* Prénom* :
Date de naissance* : Lieu :
Sexe* : Féminin Masculin
Adresse* :
.....

Responsables légaux de l'enfant :

Situation familiale* :

Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale Divorcé(e) Séparé(e) Veuf (ve) Célibataire

Responsable légal n°1 *	Responsable légal n°2
Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Date de naissance	Date de naissance
Adresse	Adresse
Code postal	Code postal
Ville	Ville
Tel. fixe	Tel. fixe
Tel. mobile	Tel. mobile
Mail	Mail
Profession	Profession
Nom employeur	Nom employeur
Tel. travail	Tel. travail

Père(s) et sœur(s) au même domicile

Nom	Prénom	Date de naissance	Scolarisé(es)	Lieu de scolarisation
			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
			oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

Attention : Si vous souhaitez inscrire plusieurs enfants pour l'année scolaire 2024-2025, vous devez obligatoirement renseigner un dossier par enfant.

Justificatifs à fournir pour toute inscription à l'école – Attention : le service ne fait pas de photocopies.

- une copie du justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, d'eau, de gaz et de téléphone hors téléphone portable) ou une attestation sur l'honneur datée et signée de la personne qui héberge ainsi qu'une copie recto-verso de sa Carte Nationale d'Identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
 - une copie du livret de famille (toutes les pages utilisées) ou tout document justifiant de l'identité de l'enfant et des responsables légaux (extrait de naissance, copie de pièce d'identité de l'enfant et des responsables légaux etc.)
- J'atteste exercer l'autorité parentale sur l'enfant pour lequel je demande une inscription scolaire. J'atteste également que les déclarations ci-dessus sont conformes à la réalité et je suis informé(e) qu'il est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. (*Cf. article 441-7 du code pénal*).
- Je souhaite être informé(e) par mail d'informations ponctuelles provenant de la commune (organisation en cas de grève notamment)
- Mail :

Fait à le :

Signature⁴ :

*mentions obligatoires

Ce dossier complété et accompagné des pièces justificatives peut être :

- Envoyé par mail à l'adresse : mairie@parnans.fr
- Déposé ou envoyé par courrier : Mairie de Parnans, 23 Place de la Paix, 26750 PARNANS

DECISION DU MAIRE (ou de son représentant)

Inscription autorisée à l'école maternelle à compter de :

Inscription refusée pour le motif suivant :

Fait à Parnans, le

Signature :

Lorsque votre inscription est autorisée, il vous revient de présenter ce document valant certificat d'inscription à la Directrice de l'école concernée afin qu'elle puisse procéder à l'admission de votre enfant.

→ Pour l'école maternelle, contact par mail de préférence ce.0261248r@ac-grenoble.fr ou maternellechatillon@gmail.com ou par téléphone 04.75.45.38.80 en dehors des heures scolaires (8h20-11h45 / 13h20-16h15)